



SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com Facebook : SUD-Solidaires



Orléans, le 31 Janvier 2019

Infos CE Janvier 2019

La direction continue sa cure d'amaigrissement !

18 mois après avoir annoncé une sévère restructuration du réseau via la mise en place de « Dimension Conseil », de la suppression d'une centaine d'emplois en 2017 et d'autres à venir sur le POS 2018-2020, la direction a décidé de prendre « un nouveau virage » en transformant les postes d'Attaché de Clientèle Patrimoniale (ACP), de Chargé de Clientèle Patrimoniale (CCP) et de 21 CC PART en « Gestionnaire Clientèle Prémium » (GCP) !

Evolution du référentiel d'effectifs au sein du réseau d'agences BDD : Des salariés « Discount » pour gérer des clients « Prémium » ???



Pour essayer de faire passer la pilule aux élus, la direction a tout fait pour briller en Comité d'Entreprise. Profitant du changement de segmentation de la clientèle, la direction a donc présenté sa nouvelle organisation qui vise à améliorer les performances de l'entreprise par le développement et l'employabilité à « 200% » des ACP, CCP et les futurs 21 CC Part qui deviendront des GCP. Ce dernier projet s'inscrit dans la continuité de Dimension Conseil (il reste encore 19 agences à déployer), qui apporte, comme chacun le sait entière satisfaction à tous ... La direction l'affirme : **Tout le monde il est content !**

- Si cette nouvelle réorganisation offre des opportunités d'évolution pour certains, les élus *Sud-Solidaires* estiment que la direction doit revoir sa copie en allant dans le sens de la considération attendue par les agences et les salariés concernés par ce projet, à savoir :
- Annuler la suppression de 4 postes de CC Part pour les agences de Blois Centre, Blois la Halle aux Grains, Meung sur Loire et Vouvray : aucune justification chiffrée apportée par la direction !
- Prévoir pour tous les nouveaux « Gestionnaire Clientèle Prémium », une augmentation de salaire pour les amener à un salaire annuel minimum de 28 151 € correspondant à la classification G (les collègues en ont assez du pouvoir méprisant de la direction qui consiste à augmenter les salariés à son bon vouloir).
- Pour la direction, la classification G de ce métier n'est plus automatique, certains pourraient être classés F (c'est déjà le cas pour 5 d'entre eux ...) et perdre potentiellement plus de 2 200€/an ! Même traitement que pour les nouveaux CC Part ? La direction utiliserait-elle l'accord sur les classifications une fois de plus pour niveler les salaires vers le bas ?
- Évaluer et adapter la charge de travail de ce nouveau métier comme pour tous les autres d'ailleurs !

Avis unanime des élus du CE pour dénoncer les conditions de travail dégradées !

Sud-Solidaires est un peu comme Jiminy Cricket, ce personnage de fiction, qui apparaît dans le dessin animé célèbre de Walt Disney. Ce grillon habillé en costume qui représente la bonne conscience de Pinocchio ...



Pour que notre direction écoute la bonne conscience de *Sud-Solidaires*, nous devons dire les choses qui fâchent, ne pas avoir peur de l'affronter et surtout ne jamais baisser les bras. Dans le cadre des orientations

stratégiques conformément à l'article L 2323-10 du code du travail, il est prévu chaque année de remonter auprès du COS les orientations alternatives du CE.

L'ensemble des élus des 4 organisations syndicales reprennent ce que réclame notre syndicat depuis des années : revenir aux effectifs du 01/01/2017, augmenter les salaires, mesurer la charge de travail, revoir en profondeur Dimension Conseil, pourvoir les postes vacants, créer enfin un véritable dialogue social en tenant compte de l'avis des élus des représentants du personnel ...

Unanimentement, il a même été dénoncé l'application déloyale de certains accords par la direction (Classifications et Conditions de Vie au Travail), c'est énorme ! La direction fait l'unanimité, chapeau !!!

Point sur les Œuvres Sociales et Culturelles du Comité d'Entreprise :

Depuis Octobre 2014, les élus CFDT sont en charge du Comité d'Entreprise et des Œuvres Sociales . Majoritaires au Bureau du CE et dans les commissions (Voyages/weekend, Culture/Loisirs/Partenariats, Sport), ils mettent donc en œuvre leur programme. Vos élus *Sud-Solidaires* participent depuis des années à ces instances pour le bien de tous. Il nous paraît important de faire un bilan sur les prestations appréciées et les points d'amélioration à prévoir.

- Les prises en charge par le CE de la billetterie, des licences sportives et culturelles (adultes et enfants), des chèques vacances et libre vacances sont plébiscitées pour une grande majorité du personnel.

En revanche, certaines prestations mériteraient d'être revues :

- Garde d'enfants : plafonds annuels à augmenter.
- Les chèques événement (PACS, Mariage, Naissance) : à réévaluer.
- Bons Noël : à majorer et attribution aux enfants jusqu'à 18 ans (actuellement 14 ans).
- Chocolats et vins : chronophages en temps, peu de bénéfices pour les salariés et surtout coûteux pour le CE (déplacements lointains et onéreux de certains élus).

En ce qui concerne les voyages / week-end, quelques précisions apportées :

- Le nombre de participant pour 2018 et 2019 aux Voyages/Week-end/Sorties est en nette baisse malgré un budget alloué conséquent (195 000 € soit près de 20 % du budget du CE). Même Disney est loin d'avoir fait le plein.
- Une minorité de salariés (environ 200 collègues sur 1 800) participe aux voyages programmés par le CE. Est-ce lié aux dates, aux destinations, aux participations financières, aux formats proposés ?
- La grande majorité du personnel ne bénéficie pas d' 1/5^{ème} du budget annuel du CE.

De plus, des difficultés s'accumulent ces derniers mois dans la gestion des Voyages / Week-ends :

- **Maintien du week-end à Paris début décembre alors que des mouvements sociaux d'ampleur étaient annoncés dans la capitale**, le prestataire a remboursé les participants du prix des repas annulés.
- **Le Comité d'Entreprise aura bien du mal à récupérer les acomptes de 52 000 € versés au voyageur** en charge des séjours à la Réunion programmés en octobre 2019. Celui-ci ayant été mis en liquidation judiciaire suite à la perte de son garant anglais, le trésorier du CE a consulté un avocat pour qu'il étudie les recours possibles afin de récupérer cette somme conséquente qui affectera les réserves du Comité d'Entreprise. A suivre ...
- **Week-end New York d'Avril et d'Octobre 2018 : certains des 150 participants sont mécontents, s'estiment lésés et demandent une indemnisation de 150 € par personne (Coût global pour le CE : plus de 20 000 € ...)**. Effectivement, une modification des horaires de vol (signature d'un avenant suite à un changement de compagnie aérienne) a écourté leur week-end (5 jours/3 nuits) de 2 demi-journées. **On peut déplorer que les élus CFDT n'aient pas communiqué en temps et en heure les modifications d'horaires aux collègues concernés ; chaque participant aurait eu le choix de maintenir ou d'annuler son week-end.** Aucune compensation du CE n'est possible car ce type d'indemnisation engendrerait un précédent pouvant mener à des excès (Le CE ne peut être tenu responsable des horaires des vols).
Les élus *Sud-Solidaires*, Sne-Cgc et Su-Unsa pourtant présents au Bureau du CE et à la Commission Voyage ont été mis devant le fait accompli et informés de ces erreurs qu'au mois de décembre. Regrettable.

Vous voulez plus de liberté et pouvoir choisir vos activités en toute indépendance ?

Les élus *Sud-Solidaires* participent aux destinées du Comité d'Entreprise depuis de nombreuses années. Nous sommes avant tout guidés par l'esprit de solidarité et nous agissons pour la réduction des inégalités pour une gestion minutieuse du budget du CE.

Si *Sud-Solidaires* devient majoritaire aux prochaines élections, l'ensemble des salariés profiteront du nouveau CSE et bénéficieront de participations conséquentes.

Dans le projet de *Sud-Solidaires*, chaque salarié pourra utiliser à sa guise l'enveloppe personnelle qui lui sera attribuée selon son quotient familial. Ainsi, chacun pourra soit souscrire aux activités proposées par le CE, soit opter pour d'autres activités strictement personnelles (voyage personnel, vols secs ...), librement choisies et correspondant à ses préférences. Cette dotation pourra faire l'objet de la part du bénéficiaire d'un report unique sur l'année suivante, lui permettant ainsi de majorer son enveloppe afin de financer des activités de plus grandes importances !

Nous reviendrons vers vous, dans le cadre des élections du futur CSE prévues en fin d'année, pour vous présenter notre programme pour les Œuvres Sociales.

Vos représentants *Sud-Solidaires* : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Daniel GEORGELIN - Florence MOULIE - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Lydie MILCENT - Alain QUESNE.

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / Sud-Solidaires